

Passeport Madelin

La **solution Retraite**
des **Travailleurs**
indépendants



Le travailleur indépendant doit désormais prendre en main, de façon volontaire et individuelle, la constitution de sa retraite future : les cotisations aux régimes obligatoires de retraite permettent difficilement d'envisager le maintien de ses revenus après la cessation d'activité.

Notre mutuelle vous propose le **Passeport Madelin** pour profiter à la fois des avantages fiscaux existants, du dynamisme des marchés financiers et de la souplesse des placements en unités de compte*.

* La valeur des unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse

Découvrez le **Passeport Madelin** et ses avantages

- Une solution innovante proposée par votre Mutuelle ;
- Un cadre fiscal privilégié ;
- Une grande souplesse de versement ;
- Des supports financiers performants ;
- Une garantie « plancher » qui assure à vos proches le versement d'une rente sur la base d'un montant d'épargne au moins égal aux sommes versées ;
- Une gestion adaptée à vos objectifs personnels.

Une solution innovante

Le **Passeport Madelin** vous permet :

- pendant votre période d'activité, de constituer une épargne régulière, investie sur différents supports financiers reflétant vos souhaits personnels d'équilibre entre sécurité et performance ;
- dès votre départ en retraite, de percevoir votre épargne accumulée sous la forme d'une rente viagère. Vous avez le choix entre plusieurs options de rente, avec ou sans réversion au profit d'un proche.

Mutuelle partenaire de



Passeport Madelin

Un cadre fiscal privilégié

La loi Madelin, complétée par la Loi Fillon, donne la possibilité de déduire de votre bénéfice imposable les versements volontaires effectués dans le cadre de votre contrat **Passeport Madelin**, en complément de vos cotisations obligatoires et dans la limite du plafond fixé par les dispositions légales. Vous avez également la possibilité d'augmenter vos déductions fiscales en rachetant des droits à la retraite au titre des années écoulées avant votre adhésion.

Une grande souplesse de versements

Vous décidez du montant minimum annuel de vos versements au moment de votre adhésion (3 %, 6 % ou 10 % du plafond de la Sécurité sociale). Vous pouvez ensuite chaque année faire des versements plus importants, dans la limite de 10 fois le montant minimum choisi ; en adaptant ainsi votre effort d'épargne aux résultats de votre activité d'indépendant.

4 supports financiers possibles pour vos placements

Le fonds en euros

Pour la régularité et la sécurité avec une composition en obligations, actions et part d'OPCVM.

Ixix Modération

Pour la sécurité et la préservation du capital.

Robeco Sélection

Pour l'équilibre entre performance et sécurité.

Robeco European Equities

Pour la valorisation maximale du capital en acceptant une prise de risques.

Une gestion qui s'adapte à vos objectifs personnels

La stratégie d'un placement en vue de la retraite doit impérativement s'adapter au niveau de risque que vous acceptez de prendre dans la recherche de la meilleure performance. Plus vous approchez de la retraite, plus vous avez intérêt à privilégier la sécurité.

Si vous faites le choix d'une **gestion libre**, vous décidez de la répartition de vos versements sur les 4 supports financiers, selon la performance recherchée. Vous pouvez à tout moment réaliser des arbitrages entre ces fonds (le premier arbitrage annuel est gratuit).

Pour la **gestion pilotée**, vous avez deux possibilités :

Gestion pilotée Quiétude

Durée avant la retraite	Robeco European Equities	Robeco Sélection	Ixix Modération	Fonds en euros
> 30 ans	50 %	30 %	20 %	0 %
≤ 30 et > 25 ans	40 %	30 %	30 %	0 %
≤ 25 et > 20 ans	30 %	30 %	40 %	0 %
≤ 20 et > 15 ans	25 %	30 %	45 %	0 %
≤ 15 et > 10 ans	15 %	25 %	45 %	15 %
≤ 10 et > 5 ans	10 %	5 %	5 %	80 %
≤ 5 et > 3 ans	0 %	5 %	5 %	90 %
≤ 3 et > 2 ans	0 %	0 %	5 %	95 %
≤ 2 ans	0 %	0 %	0 %	100 %

Gestion pilotée Audace

Durée avant la retraite	Robeco European Equities	Robeco Sélection	Ixix Modération	Fonds en euros
> 30 ans	100 %	0 %	0 %	0 %
≤ 30 et > 25 ans	85 %	10 %	5 %	0 %
≤ 25 et > 20 ans	70 %	20 %	10 %	0 %
≤ 20 et > 15 ans	60 %	25 %	15 %	0 %
≤ 15 et > 10 ans	40 %	30 %	20 %	10 %
≤ 10 et > 5 ans	20 %	20 %	20 %	40 %
≤ 5 et > 3 ans	10 %	10 %	10 %	70 %
≤ 3 et > 2 ans	5 %	5 %	5 %	85 %
≤ 2 ans	0 %	0 %	0 %	100 %



Venez découvrir le Passeport Madelin dans l'une de nos agences :

Beaurepaire

5, rue Gambetta
04 74 79 03 42

Bourgoin-Jallieu

53, rue de la République
04 74 28 04 40

Briançon

C. Cial « Grand' Boucle »
04 92 21 25 20

Fontaine

118, av. du Vercors
04 76 27 50 62

Gap

Place Grenette
04 92 51 38 78

Grenoble

- 12, av. Alsace Lorraine
04 76 46 23 10
- 226, cours de la Libération
04 76 33 93 93

La Mure

24, rue du Breuil
04 76 30 92 64

Manosque

(ouverture courant 2009)

Roussillon

83, av. Gabriel Péri
04 74 86 10 08

Saint-Marcellin

26, pl. du Champ de Mars
04 76 64 06 09

Saint-Martin d'Hères

118, av. Ambroise Croizat
04 76 44 84 27

Vienne

44, cours Romestang
04 74 85 03 35

Villefontaine

5, allée Pierre Bérégovoy
04 74 96 69 78

Villeurbanne

37, rue Paul Verlaine
04 37 43 14 81

Voiron

13, av. L et J. Tardy
04 76 65 84 21

Siège social - ADREA Mutuelle Alpes Dauphiné

226, cours de la Libération - 38069 Grenoble Cedex 2 - Tél. 04 76 33 93 93



www.adrea-alpesdauphine.fr

